

DECRET N° 2017- 0431 /PRES
promulguant la loi n°026-2017/AN du 15
mai 2017 portant contrôle de la gestion
des pesticides au Burkina Faso.

LE PRESIDENT DU FASO,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

- VU** la Constitution ;
VU la lettre n°2017-047/AN/PRES/SG/DGSL/DSC du 29 mai 2017 du Président de l'Assemblée Nationale transmettant pour promulgation la loi n°026-2017/AN du 15 mai 2017 portant contrôle de la gestion des pesticides au Burkina Faso ;

DECRETE

ARTICLE 1 : Est promulguée la loi n°026-2017/AN du 15 mai 2017 portant contrôle de la gestion des pesticides au Burkina Faso.

ARTICLE 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 09 juin 2017


Roch Marc Christian KABORE



BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

ASSEMBLEE NATIONALE

IV^E REPUBLIQUE
SEPTIEME LEGISLATURE

LOI N°026-2017/AN

**PORTANT CONTROLE DE LA GESTION DES
PESTICIDES AU BURKINA FASO**

L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution ;

Vu la résolution n° 001-2015/AN du 30 décembre 2015 portant validation du mandat des députés ;

a délibéré en sa séance du 15 mai 2017
et adopté la loi dont la teneur suit :

